



## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1400005: demenagements, garde-meubles et leurs activites annexes**

Situation au 08/04/2021 (Dernière adaptation 16/04/2014)

A partir du 19/10/2012, les données salariales sont reprises dans la sous-commission paritaire officielle 1400500 (AR du 06/09/2012). Le sous-secteur 1400005 a été abrogé à cette date.